

LES PRATIQUES INTRAFORÊSTIÈRES EN AVESNOIS AU COURS DES XIV^e-XVII^e SIÈCLES : L'EXEMPLE DE LA FORÊT DE MORMAL (FRANCE DU NORD)

MARIE DELCOURTE-DEBARRE^a

Construction écologique, construction sociale, la forêt est un ensemble complexe où système naturel et système social n'ont cessé de se combiner, de s'adapter l'un à l'autre. Les ressources qu'offrent ces milieux forestiers ont été différemment exploitées dans le temps et dans l'espace, et par divers groupes sociaux aux intérêts souvent divergents. À côté d'une économie céréalière sur laquelle les historiens se sont longtemps focalisés, se développe une économie forestière dont on sait désormais l'importance dans l'ensemble de la vie rurale.

Héritant de situations antérieures, les sociétés de la fin du Moyen Âge et des siècles modernes ont contribué au façonnage de ces milieux forestiers, modifiant par leurs actions les processus écologiques. En retour, elles n'ont pas manqué d'en subir les conséquences auxquelles elles ont tenté de s'adapter.

À travers l'exemple de la forêt de Mormal, nous étudierons les enjeux et caractéristiques de cette relation entre le sociosystème et le sylvosystème. Nous présenterons trois cas représentatifs pour ce massif forestier : les modalités des « places vagues » — parcelles forestières transformées en terres labourables, pâtures..., du pâturage et de l'activité cynégétique. Ces trois activités humaines entraînent des dynamiques du paysage forestier à des échelles spatiotemporelles et d'intensité différentes.

CONTEXTE ET TERRITOIRE D'ÉTUDE

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais présentent l'un des taux de boisement les plus faibles de France (environ 9 %). Afin d'y remédier, l'ex-région Nord-Pas-de-Calais a initié entre 2010 et 2015 une politique volontariste, le Plan Forêt Régional (PFR), dont l'objectif était de doubler la superficie boisée sur l'ensemble du territoire d'ici une trentaine d'années tout en améliorant la multifonctionnalité de la forêt, en renforçant l'utilité de cette dernière pour les différents usagers. Cette politique de boisement était adjointe au schéma régional de cohérence écologique-Trames verte et bleue (SRCE-TVb), qui est un schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles. Ces politiques qui s'inscrivent dans la longue durée nécessitent obligatoirement un état passé et actuel des forêts de ces départements.

Un premier état des forêts anciennes a été réalisé sur le secteur de l'Avesnois, dans le cadre d'une thèse Cifre en histoire de l'environnement (Delcourte-Debarre, 2016). L'histoire de l'environnement se définit comme l'étude dans le temps des interactions des sociétés avec leurs milieux.

^a Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, CALHISTE EA 4343, F-59313 Valenciennes, France

L'intérêt majeur de cette démarche est de permettre de resituer les évolutions contemporaines dans un contexte historique dont le rôle explicatif est essentiel.

L'Avesnois d'aujourd'hui : un paysage hérité

L'Avesnois se situe au sud du département du Nord, à la frontière du département de l'Aisne et de la Belgique (figure 1, ci-dessous). Territoire riche en biodiversité, il joue un rôle important pour les trames verte et bleue régionales. Le bocage et la forêt ainsi que des reliquats de cloisons forestières, bordant les anciennes *haies* médiévales — ensemble de massifs jouant un rôle défensif — (Dubois, 1989 ; Dubois, 1973), forment les paysages les plus caractéristiques de ce territoire. Avec 30 745 ha de forêts, soit un taux de boisement de 19 %, l'Avesnois est l'un des territoires les plus boisés des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

FIGURE 1

LOCALISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE : L'AVESNOIS



Une forte multifonctionnalité caractérise l'Avesnois (espace agricole, cynégétique, bocage, etc.) entraînant une diversité des milieux entre l'ouest et l'est de ce territoire. L'ouest se compose d'un ensemble de vastes massifs forestiers (forêt de Mormal, bois l'Évêque, etc.), l'est, quant à lui, comporte des ensembles beaucoup plus fragmentés.

La forêt de Mormal est, de nos jours, constituée de 9 163 ha de futaies de Chênes pédonculés, Hêtres, Charmes et Frênes et comprend une population de cervidés importante. Il s'agit d'une forêt domaniale gérée par l'Office national des forêts. Autrefois propriété du comte de Hainaut, elle appartient à partir du traité de Nimègue en 1678 au roi de France. Le « paysage de Mormal » marque la transition entre paysages bocager et céréalier, alternance entre les plateaux de grandes cultures et les vallées verdoyantes au doux relief, regroupant villes et villages, prairies et bocages peu denses. Cette diversité paysagère est atténuée par la rareté des éléments patrimoniaux, les prairies ayant été intensivement utilisées au cours du temps. Les vallées et les versants de quelques cours d'eau du bocage au sud de Mormal constituent des espaces naturels remarquables.

Cet espace et le paysage que l'on y trouve aujourd'hui sont le produit d'une histoire. Aussi, présenter les caractéristiques actuelles de ce territoire consiste finalement à décrire un état à un instant *t* des héritages issus eux-mêmes des dynamiques naturelles et sociétales.

Des sources variées

Ce sont 1 500 documents d'archives qui ont été étudiés (comptabilités, procès-verbaux, lettres, etc.) allant du XIV^e au XVIII^e siècle. Ce corpus de sources d'archives apporte une meilleure connaissance des relations homme-milieu sur les points suivants :

- la toponymie des lieux, la localisation et la superficie approximative de ces derniers ;
- les éléments de contexte généraux : social (guerre, trouble, famine, etc.) et abiotique (climat) ;
- la propriété foncière et les conflits qu'elle engendre ;
- les modalités de gestion de ce domaine forestier ;
- les activités socioéconomiques, point d'ancrage des relations hommes-milieu. Sont aussi mentionnées dans ces sources les activités illégales (ensemble des délits forestiers) ;
- les indications écologiques et sylvicoles : mentions d'essences forestières, état des peuplements (procès-verbaux de visite) ;
- les mentions d'aménagements : constructions de chaussées, défrichements, « grignotages » des lisières forestières, etc.

La documentation écrite offre une vision éclatée de la complexité des relations société-milieu : l'emboîtement des échelles spatiales (toponymes, microtoponymes), des échelles temporelles — le temps de l'homme (régimes sylvicoles...) et de la nature (temps de régénération) —, les modalités sociales (guerres), les aléas abiotiques (climat). Les forêts des XIV^e-XVII^e siècles en Avesnois — composées majoritairement de Chênes, Charmes, Hêtres et autres essences de bois blanc — se caractérisent par leur multifonctionnalité.

LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES FORÊTS ANCIENNES

La forêt est depuis longtemps le réservoir de matériaux ligneux : bois de feu, d'œuvre, d'industrie ou bien encore de marine. Les modes de gestion mis en place sur le territoire de l'Avesnois rendent bien compte des réalités sociales et économiques liées à cette ressource, des différents enjeux qui se nouent entre pouvoir seigneurial et communautés paysannes — recherche d'une rentabilité économique du domaine pour l'un, préservation des usages pour les seconds — mais aussi des implications de cette exploitation sur le couvert forestier. Nous présenterons dans cette partie les ressources forestières non ligneuses, à savoir les « places vagues », le pâturage et l'activité cynégétique.

Les « places vagues » : un phénomène ponctuel mais intense

Au milieu du XVI^e siècle, apparaît dans la recette générale de Hainaut une nouvelle rubrique consacrée aux recettes des « places vagues⁽¹⁾ ». Les comptes de la recette générale de Hainaut permettent de relever 340 données éclairant ce phénomène essentiellement rencontré entre 1550 et 1650, période où les besoins pécuniaires sont importants du fait des conflits armés (création ou renforcement des places fortes).

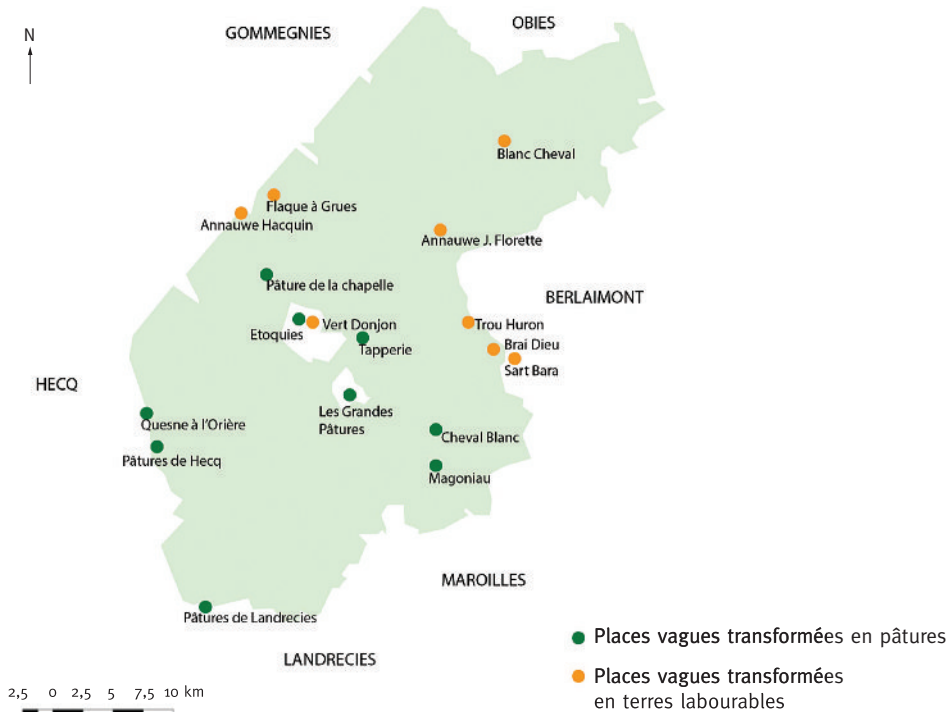
Les « places vagues » sont des parcelles forestières louées à des locataires divers pour un temps donné : « *Et aultres [22 400] livres par desrodemment et reduction de quelques places et lieux de la forest en terre labourable et prairie, en abbattant et vendant le bois y croissant⁽²⁾* ». Le locataire a la charge de les mettre en valeur et donc d'en modifier l'usage : défrichement puis

(1) Cette documentation écrite fournit ponctuellement des informations sur le lieu, la superficie, l'identité du locataire, la durée de l'arrentement et les obligations qui incombent au locataire (création de fossés).

(2) Archives départementales du Nord (ADN) B 2651 1^{er}°.

conversion en pâture, prairie ou terre labourable avec obligation de clôturer cet espace par des fossés ou des haies vives. Les places vagues sont majoritairement converties en pâture. Parfois, le locataire est autorisé à construire un bâtiment sur la parcelle. Le bois ainsi coupé est revendu au profit du comte de Hainaut. Ces places vagues sont une source importante de revenus à la fois par la rente annuelle et la coupe extraordinaire de bois.

FIGURE 2 LOCALISATION DES PLACES VAGUES EN FORÊT DE MORMAL



La documentation écrite mentionne leur existence en 49 lieux différents en forêt de Mormal, pour n'en citer que quelques-uns : les Croisils, le Blanc Cheval, les Estoquies, Annauwe Bernard (pâture de la Chapelle). Ces parcelles se situent majoritairement au nord, à l'est et au sud de la forêt de Mormal, la lisière ouest bordée par la chaussée Brunehault semble avoir été quelque peu préservée. Ce ne sont pas moins de 358 hectares qui auraient été défrichés dont 250 situés en lisière sud, sud-est de la forêt de Mormal en une cinquantaine d'années, entre 1550 et 1600. Pour autant, l'ensemble de ces places vagues n'est pas visible sur la cartographie de l'Ancien Régime⁽³⁾ hormis les clairières des Grandes Pâtures et de Locquignol, toujours présentes de nos jours.

Entre 1575 et 1600 ce sont cette fois les lieux de la Tapperie, du Rieu du Quesne, de la Flaque à Grues, du Quesne à l'Orière, des Aulneaux (Estoquies), de la Haute Cornée, du Magoniau, de Hecq, de Landrecies, du Trou Huron, des Grandes Pâtures (au cœur de la clairière actuelle de Mormal) qui sont défrichés, la haie de Hourdeau connaît le même phénomène⁽⁴⁾.

(3) Plans de la série 51 Fi aux archives départementales du Nord.

(4) ADN B 9277 f°14r°.

Entre 1601 et 1607 ces défrichements s'accélérent. Par une ordonnance de 1601, Albert et Isabelle de Castille autorisent le défrichement de nombreuses parcelles, donnant naissance aux pâtures Jean le Thor, Jean Pasquier, du Brai Petit Jean, du Brai Robot, Gilles Florette, Brai-Dieu, Sart-Bara, du Chesne Desrodé, d'Englefontaine, du Renart au Vert-Donjon... entraînant une véritable déprise forestière, les parcelles de lisière étant transformées en pâture.

Toutefois, en 1607, constatant les dommages induits par cette pratique, le pouvoir politique revenant sur les premières autorisations tente d'y mettre fin⁽⁵⁾. Il s'agit de rendre ces parcelles à l'état boisé en favorisant la régénération naturelle et la plantation de Chênes et de Hêtres. Les souverains se rendent compte des conséquences économiques directes de ces places vagues, qui ne sont finalement pas compensées par la recette de ces dernières : diminution de la païsson (parcours pour la consommation des fruits par les porcs), réduction du volume de la matière ligneuse sur le long terme. Il semblerait que cette ordonnance peine à être appliquée puisqu'en 1655, la recette des places vagues augmente à nouveau.

En s'intéressant cette fois à la condition sociale des locataires, nous observons qu'une grande part de ces places vagues est détenue par des sergents forestiers en fonction au moment de la mise en arrentement. En confiant l'arrentement à un sergent forestier, le souverain peut en contrôler le phénomène — respect des surfaces à défricher, contrôle des ventes de bois après le défrichement — et s'assurer de leur rentabilité. Se rencontrent également, mais dans une moindre mesure, des membres de la noblesse ou de la bourgeoisie, des marchands, des laboureurs.

Contrairement aux recettes de menu bois, des ventes à l'unité ou par taille, les places vagues constituent un phénomène ponctuel mais intense, fournissant rapidement un revenu conséquent sur quelques décennies.

Seuls 17 toponymes sur les 49 mentionnés dans les sources d'archives sont localisables aujourd'hui, ceux relevant d'une localisation « sociale⁽⁶⁾ » sont difficilement identifiables. Les places vagues transformées en pâtures se situent dans la partie sud de Mormal. L'influence de l'abbaye de Maroilles, l'expansion du commerce du fromage du même nom et la nécessité de disposer de nombreux herbages peuvent expliquer cette disposition.

La forêt au Moyen Âge et à l'époque moderne est un lieu où se croisent également animaux sauvages et animaux domestiques, activités cynégétiques et activités d'élevage, où se superposent et s'opposent des intérêts divers et contradictoires : préservation du grand gibier pour la chasse ou défense des droits des cheptels des communautés paysannes, exploitation usagère ou rentabilité des profits.

La vaine pâture ou pâturage des « bêtes à cornes »

Le « *pasturaige des bestes a cornes et chevaux* » désigne la possibilité dont disposent les communautés rurales et certains privilégiés, d'envoyer leurs cheptels (bovins et équidés) tant en forêt que sur les prés, ou sur les terres en friches, moyennant une redevance annuelle. Comme celle de la ressource ligneuse, la jouissance du pâturage forestier peut être obtenue par octroi de droits d'usage, que le propriétaire — le seigneur, le comte de Hainaut — peut autoriser, limiter ou interdire à sa convenance, soit encore par location à l'année. À partir de la fin du Moyen Âge, la pratique de la vaine pâture par le biais des droits d'usage tend à se restreindre, les propriétaires préférant la location de pâturages. Comme en d'autres régions telle la Bourgogne à la même

(5) ADN C 9494 f°71^o.

(6) Nous entendons par localisation sociale les lieux situés par rapport à des noms de personne, exemple : la pâture de la Briqueterie située à gauche de la maison Jean Bernard.

période, l'exploitation pastorale des massifs forestiers tend à s'inscrire de plus en plus dans une économie de marché (Beck, 2008).

En forêt de Mormal, de nombreuses communautés villageoises sont autorisées à mener leur cheptel. Ainsi, en 1411, les villages et villes de Le Quesnoy, Jolimetz, Villereau, Pottelle, Roi du Bois, Frasnoy, Gommegnies, Baviseau, Louvignies, Bavay, Bermeries, Amfroipret, Ghisegnies, Obies, Hargnies, Pont-sur-Sambre, Locquignol, Daudrignies, Mecquignies, Berlaimont, Sassegnies, Landrecies, Fontaine-au-Bois, Robersart, Preux-au-Bois, Poix du Nord, Englefontaine, Raucourt y mènent leurs animaux : soit un troupeau conséquent comptant 550 « *bestes a cornes* » en ce début de XV^e siècle⁽⁷⁾. Le nombre de bêtes menées en pâturage est consigné dans un registre de déclarations tenu par un garde pâturage ou un sergent forestier.

Le droit de mener les troupeaux en forêt reste inchangé après l'annexion française. L'ordonnance des Eaux et Forêts de 1669 préserve ce droit pour les communautés villageoises. Les paroisses autorisées à la dépaissance gracieuse sont désignées au préalable. Chacune des paroisses se voit attribuer un canton pour la dépaissance⁽⁸⁾, dispositif qui permet de limiter le surpâturage en fractionnant les troupeaux, de protéger les peuplements et les sols en évitant des piétinements conséquents.

Ce droit d'usage est cependant réglementé. Les coutumes de Hainaut et diverses ordonnances ne cessent de les rappeler témoignant de la prise de conscience de l'impact du pâturage sur les peuplements actuels et à venir : en 1600, les archiducs Albert et Isabelle de Castille déclarent que « *la dite forest seroit dicy a quelques annees reduit a neant, mesmes a cause de la pasture des bestes tant chevalines que aultres que indifferement jusques ores ont estes admiz, par toute la dite forest sans aucun reglement, dont auroit este empesche a production et croissance des josnes [jeunes] arbres*⁽⁹⁾ ». Toutes ces législations insistent sur la fermeture à la dépaissance sur toute l'étendue des cantons nouvellement coupés afin de laisser au jeune bois le temps de repousser, de respecter le temps de régénération.

Le temps de pâturage des « *bestes a corne* » s'exerce principalement durant les mois d'été, lorsque les feuilles et l'herbe sont abondantes. En Avesnois, le temps de dépaissance des bovins et équidés est plus long, couvrant au minimum cinq mois. Cependant, cette dépaissance des bovins et équidés se réalise toujours hors du temps du pâturage des porcs — la païsson — qui a lieu de novembre à février.

Pour autant, déterminer avec exactitude l'influence du pâturage sur la dynamique paysagère sur le temps long est délicat, les sources n'offrant à l'historien que des éclairages ponctuels. L'impact du pâturage sur les peuplements forestiers est tout aussi difficile à mesurer. Si certains historiens considèrent que le pâturage a eu des effets positifs sur la biodiversité (préservation de vieux arbres portant fruits, favorables à certaines espèces : Chêne, Hêtre) (Garnier, 2013), d'autres mettent en avant les conséquences néfastes de cette activité par l'abrutissement des jeunes plants, l'exportation importante d'éléments minéraux, le tassement des sols, la destruction des bordures forestières. Quelle charge pouvaient faire peser les troupeaux sur le couvert forestier ? Afin d'analyser l'impact de la dépaissance porcine et des bêtes aumailles⁽¹⁰⁾, il serait nécessaire d'apprécier l'importance numérique des troupeaux et d'en suivre l'évolution. Malheureusement, la documentation écrite ne nous livre que ponctuellement des informations sur le nombre de bêtes pâturant en forêt et on ignore le plus souvent la surface pâturée. Enfin les sources se croisent difficilement : lorsque l'on dispose de la donnée pâturage, la superficie manque et inversement.

(7) ADN B 7955 f°2r°.

(8) Dépaissance : action de paître ou de faire paître les bestiaux.

(9) Archives générales du Royaume Conseil des Finances 144 f°1r°.

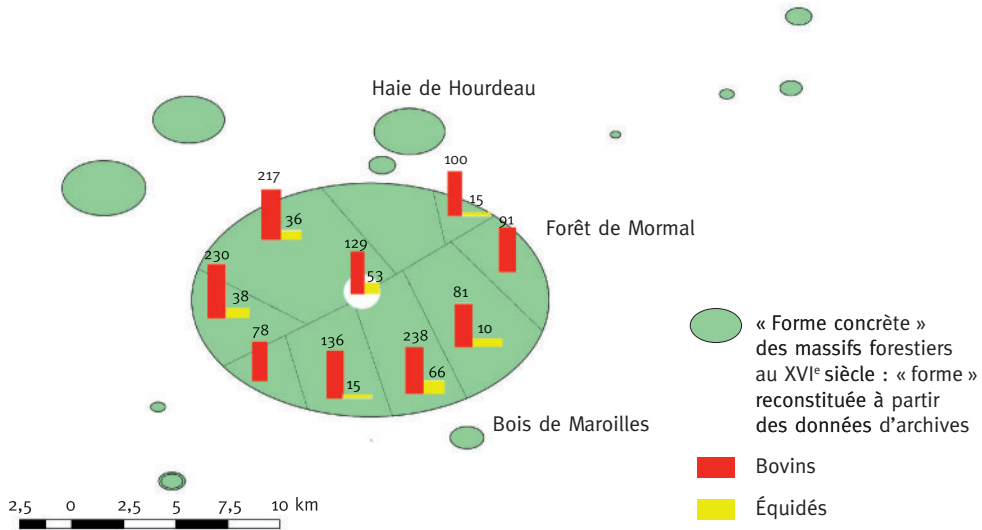
(10) Bêtes à cornes, comme bœufs, vaches, taureaux.

FIGURE 3 PÂTURAGE DES BOVINS ET ÉQUIDÉS EN FORÊT DE MORMAL EN 1563, PAR CANTON FORESTIER

Les nombres indiquent le nombre de bovins, à gauche, et d'équidés, à droite (d'après archives départementales du Nord B 9691).

Les ellipses figurent la superficie des massifs forestiers.

(NDLR : La « forme concrète » est un terme spécifique à la méthode de représentation employée ici et ne désigne pas le contour exact des massifs.)



En cela, le document inventariant, par quartier, le nombre de bêtes pâturent en forêt de Mormal est exemplaire de précision (tableau I, ci-dessous). En 1563, les 28 communautés villageoises disposant du droit de pâturement mènent en forêt de Mormal 1 300 bovins et 233 équidés, soit trois fois plus qu'à la période précédente⁽¹¹⁾.

TABEAU I Densités du pâturement en forêt de Mormal par quartier (en bêtes/ha)

Nom du quartier	Superficie en ha (estimation)	Nombre de bêtes	Densité calculée en bêtes/ha
Raucourt	500	91	0,18
Hecq	650	268	0,41
Maroilles	1 000	304	0,30
Pont-sur-Sambre	500	253	0,51
Hargnies	385	78	0,20
Obies	800	143	0,18
Locquignol	1 500	149	0,17
Le Quesnoy	1 800	91	0,05
Landrecies	1 200	156	0,13

(11) ADN B 9691 P^o8v^o.

Remarquons que ces communautés mènent leurs troupeaux au quartier le plus proche, les troupeaux des communautés d'Obies et Bavay sont menés au quartier d'Obies et Baviseau au nord-ouest de la forêt. Cette dernière compte 9 quartiers pour 8 535 hectares au total, les quartiers de Locquignol et Landrecies sont les plus importants — respectivement 1 500 ha et 1 200 ha —. 149 bêtes pâturent au quartier de Locquignol, le ratio bêtes/surface est de 0,17 bête/ha ; en ce qui concerne le quartier de Landrecies ce ratio est de 0,13 bête/ha. L'impact du pâturage dépendait probablement de la densité d'animaux par unité de surface. La part relative de chacun de ces troupeaux fait la spécificité de chaque quartier car toutes les espèces animales ne se nourrissent pas des mêmes végétaux : glands et fânes des futaies de chênes et de hêtres pour les porcs, herbe dans les bois clairsemés ou taillis convenant aux bovins et aux chevaux.

De plus, il y a une prise de conscience que les bêtes aumailles et les porcs troublent le rythme biologique des animaux sauvages. Ce simple constat laisse présager d'éventuels conflits de droits d'usage entre les usagers, les adjudicataires qui souhaitent préserver leurs moyens de subsistance, leurs revenus et les seigneurs qui veulent préserver le capital cynégétique.

La chasse : une pratique sociale modelant les espaces forestiers

On le sait, des chasses médiévales, la documentation éclaire essentiellement la chasse aristocratique, la chasse roturière, paysanne n'apparaissant qu'indirectement au travers des délits. Le comte de Hainaut est le détenteur de toutes les prérogatives de chasse sur l'ensemble du territoire comme le rappellent les coutumes de Hainaut et les nombreuses ordonnances.

S'inscrivant dans une approche basée sur l'analyse de la coévolution des sociosystèmes et des systèmes naturels, ce ne sont pas tant les modalités de cette activité qui seront abordées ici que la chasse comme facteur de dynamique paysagère par la création de lieux clos ou de haies cynégétiques et par son impact sur la faune de l'Avesnois.

La chasse est un « facteur de conditionnement anthropique des couvertures forestières » (Duceppe-Lamarre, 2006), cinq types de structure peuvent s'y rapporter :

- la haie cynégétique le plus souvent plantée par la main de l'homme pour les besoins de la chasse ;
- la haie bocagère ;
- la haie seigneuriale possédant une morphologie et une taille similaire à des bois de petite taille. Elle peut être plantée de la main de l'homme, comme elle peut avoir pour origine une dislocation juridique d'un espace forestier ;
- le buisson désignant un terrain qui varie de quelques dizaines à centaines de mètres carrés de superficie, végétation d'arbres et d'arbustes correspondant à des manteaux périforestiers, à des friches ou à un boqueteau résiduel ou planté ;
- enfin, la garenne boisée peut atteindre de quelques dizaines de mètres carrés à quelques hectares, c'est un espace boisé spécialisé pour les lapins (Duceppe-Lamarre, 1998).

La documentation écrite offre à l'historien une vision plus ou moins éclairée de ces structures cynégétiques présentes en Avesnois.

La comptabilité des bois de Hainaut décrit les uns après les autres les aménagements forestiers cynégétiques à l'occasion de leur entretien, au rythme de leur utilisation lors des périodes de chasse : c'est ainsi le cas de la haie de Gerlontrau en 1407, « *Pour les pouffis [palissades] de la haie de Jerlontrau avoir fait réparer par Jehan Robailt dou comand le baillieu [bailli] des bos payet pour aulcuns pelz [pieux] faire replanter*⁽¹²⁾ ». Du buisson de Sassegnies en 1416, « *A Gilliard*

(12) ADN B 10649 f°27v°. En 1407, le bailli des bois demande à Jean Robailt de réparer les palissades de la haie de Gerlontreau afin d'enfermer les cervidés.

Coullon, Mahieu Wibaille et Jehan Tormain asquels fut marchandet de faire assoit et planter VI milles et III cents pelz de quesne pour enclorre le buisson de Sassegnies pour le comancement de monseigneur⁽¹³⁾ ».

L'une des premières formes d'adaptation des paysages forestiers aux activités cynégétiques est la mise en défens. Il s'agit d'un espace ouvert physiquement, zone de chasse en milieu boisé sans création d'aménagements particuliers mais sur lequel pèse un monopole juridique. Ce défens peut être matérialisé, selon les sources, par des bornes ou des arbres de limites. Outre cette question de la mise en défens de certains espaces par le monde seigneurial se pose également celle de l'ouverture ou non des lisières forestières.

Le secteur de Mormal est constitué d'un réseau de haies seigneuriales en grande partie à vocation cynégétique, des buissons correspondant à des « auréoles de sylves » de petite voire de moyenne taille spécialement plantés ou renforcés pour cette activité et que les officiers de vénerie ont la charge de protéger (Duceppe-Lamarre, 2006). Les exemples cités précédemment démontrent qu'un entretien régulier est réalisé. Les haies de Gerlontrau, de Sassegnies et l'ensemble des haies cynégétiques qui « gravitent » à proximité de la forêt de Mormal et destinées à la chasse du cerf ou du sanglier... fluctuent dans leur forme et superficie au rythme des parties de chasse.

Ces haies seigneuriales ou buissons n'ont pas pour seule vocation d'« orner » le parcours du ou des seigneurs chassant sur leurs territoires, elles sont d'abord un moyen de contenir les bêtes rouges, c'est-à-dire les cervidés jusqu'à la période de la chasse, évitant ainsi aux animaux de s'échapper. Les lisières de Mormal sont ainsi constituées de réserves cynégétiques entourées d'un fossé et d'une levée de terre surmontée d'une palissade ou d'une haie⁽¹⁴⁾.

À une échelle intraforestière, les saisons de chasse engendrent également d'autres processus. À la suite d'un épisode climatique défavorable (tempête de vent, orage), de nombreux chablis peuvent se trouver sur le sol. Les sergents forestiers sont chargés de les mettre en vente pour en tirer profit, de les faire débarder sur un laps de temps donné (six mois à un an) afin de dégager les voies et de faciliter la circulation des équipages de vénerie. Le cas se présente en 1418, 1437 et 1441 en forêt de Mormal⁽¹⁵⁾.

Dans une plus large mesure se pose la question de l'ouverture des massifs forestiers par la création des étoiles de chasse. L'étude menée par Laurence Baudoux-Rousseau et Marc Galochet à Raismes, Condé et Belœil, territoire proche de l'Avesnois, démontre que, sous l'impulsion de grandes familles du Hainaut telles les Croÿ ou les Ligne pour qui la chasse était un élément fondateur de leurs privilèges, les forêts ont été transformées. Des pavillons de chasse, des jardins ou parcs adjacents ont été conçus mettant en scène le pouvoir du propriétaire, des allées forestières ont été constituées afin d'y accéder. Cette « fragmentation » du massif entraîne une parcelisation de l'exploitation forestière, une « géométrisation progressive des espaces forestiers du Nord de la France » (Baunoux-Rousseau *et al.*, 2005).

De cette étude des activités de chasse, retenons que celles-ci ont fortement marqué la dynamique du territoire, le massif forestier de Mormal et ses « satellites », formant un ensemble cynégétique évolutif et cohérent.

L'analyse de la forêt en tant que produit social met en évidence la multifonctionnalité des forêts de l'Avesnois dès la fin du Moyen Âge. En cela l'Avesnois ne présente pas de situation originale.

(13) ADN B 10658 f°15r°. En 1416, le comte de Hainaut demande à ce que soient plantés 6 300 pieux de Chêne pour enclorre le Buisson de Sassegnies (enfermer la faune).

(14) ADN B 10664 f°14v°.

(15) ADN B 10687 f°6r°.

Cette répartition des mentions d'activités est un indicateur de l'anthropisation des milieux qui aura bien évidemment un impact sur la dynamique des forêts de l'Avesnois.

VERS UNE « OUVERTURE » DU MILIEU ?

La forêt de Mormal se développe principalement sur les limons quaternaires de plateau, la documentation écrite du XIV^e au XVIII^e siècle met en évidence une évolution du faciès assez nette (Dubois, 1973).

Au XIV^e siècle, la forêt de Mormal présente un faciès de chênaie-hêtraie-charmaie avec une forte proportion de Hêtre. Cette prééminence du Hêtre résulte d'une orientation humaine : le charbon de bois issu de cette essence est fortement employé, notamment pour l'alimentation du château le Comte situé à Le Quesnoy. Une forte proportion de feuillus durs (Chêne, Hêtre, Charme) est favorisée par le recépage des essences secondaires. Ces dernières semblent diversifiées : essences de milieux humides telles que l'Aulne, les bois blancs, essences héliophiles : Merisier, essences pionnières et postpionnières.

Au XV^e siècle, ce massif présente un faciès presque inchangé : une chênaie-hêtraie-charmaie avec forte proportion de Hêtre. Les contrastes avec la période précédente résident alors dans la proportion d'essences secondaires : accroissement des essences de milieux humides, apparition d'essences héliophiles telles que le Frêne ou le Bouleau, témoin d'une ouverture progressive du milieu. Le contexte politique, la résurgence des conflits durant la guerre de Cent Ans ne sont certainement pas étrangers à ce phénomène.

Au XVI^e siècle, la documentation écrite présente une composition du peuplement moins diversifiée. La forêt de Mormal semble toujours être une chênaie-hêtraie-charmaie avec forte proportion de Hêtre mais l'Orme ainsi que les « épines » (Aubépine par exemple), caractéristiques d'un peuplement ouvert et moins dense, font leur apparition. Ces « épines » se retrouvent dans divers cantons de la forêt en 1584⁽¹⁶⁾. À regarder de plus près cette répartition, il semblerait que certains cantons soient plus ouverts. Ce serait le cas dans des quartiers de Landrecies, Herbignies et Berlaimont, à l'ouest, à l'est et au sud de la forêt de Mormal où le taux d'épines est plus élevé. Ce faciès crée une difficulté de gestion des semenciers, nommés « meres » ou « estallons », de certaines essences telles que le Hêtre attesté dans la documentation écrite en 1626⁽¹⁷⁾.

Au XVII^e siècle, la forêt de Mormal semble toujours être une chênaie-hêtraie-charmaie, la proportion de Chêne et de Hêtre semblerait s'équilibrer au cours de ce siècle. Ce serait là le premier signe d'un peuplement ouvert en certains cantons, favorisant la croissance du Chêne. Cette hypothèse est renforcée par la multiplication de nombreuses essences héliophiles, pionnières et postpionnières, témoins d'un effet lisière important ou d'un peuplement dégradé. Les commissaires réformateurs de Louis XIV font le constat de ce faciès régressif de la futaie de Mormal : « *il ny sen en trouve que ne sy ce nest dans les lieux clairs et derodez dont il y en a beaucoup pour le present cause par les dernieres guerres*⁽¹⁸⁾ ». En 1679, le personnel du commissaire réformateur Le Féron fait état, quartier par quartier, de cette dégradation des peuplements⁽¹⁹⁾ (figure 4, p. 495).

Aucun quartier n'est finalement épargné, ce sont ainsi les cantons au nord-ouest et au sud-ouest à proximité des garnisons, qui sont les plus touchés. La forêt de Mormal a connu une

(16) ADN B 10802 f°8r°.

(17) ADN B 9689 f°10v°. En 1584, « *Le maistre porteur de crocq soignerat a chaque taille qui se fera laisser les jeunes estallons* ».

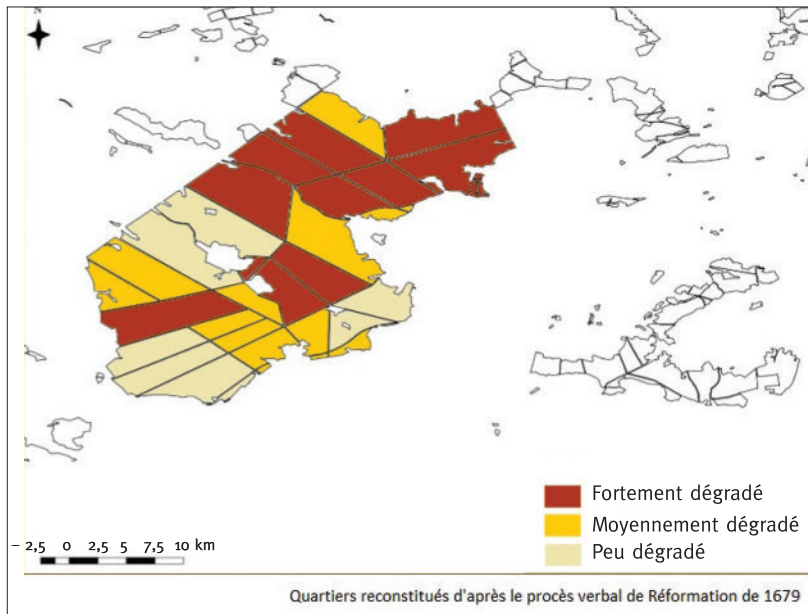
(18) *Ibid.*

(19) ADN C 9494 f°1r°.

dégradation progressive de la chênaie-hêtraie-charmaie à partir du XV^e siècle. Le paroxysme de cette dégradation, avant les premiers traitements sylvicoles de la Réformation colbertienne, se situe entre les années 1550-1680 : demandes en bois de fortifications conséquentes, « forêt refuge » pour les ennemis qui se regroupent dans le massif, délaissement temporaire de la gestion de la forêt pour cause de guerre, coupes ordinaires et extraordinaires, etc.

FIGURE 4

**ÉTAT DES QUARTIERS DE LA FORÊT DE MORMAL EN 1679,
D'APRÈS LE PROCÈS-VERBAL DE VISITE DE LA RÉFORMATION**



Nom du quartier	État d'après le procès-verbal
Raucourt	Quartier en désordre depuis 1673
Hecq	Ruine entière du quartier
Maroilles	Quartier en désordre et éclairci
Pont-sur-Sambre	Quartier entièrement dégradé
Hargnies	Quartier ruiné
Obies	Quartier en désordre
Le Quesnoy	Quartier entièrement ruiné

L'objet d'étude choisi — l'espace forestier — analysé au prisme de l'histoire de l'environnement, est une notion complexe aux multiples facettes. Les espaces forestiers de l'Avesnois sont en réalité, comme le montre l'exemple de la forêt de Mormal, des anthroposystèmes constitués, résultant des interactions entre la dynamique des systèmes naturels et celle des systèmes sociaux. Dit autrement, le paysage de l'Avesnois est le produit d'une histoire faite de croisements, d'emboîtements de dynamiques naturelles et sociales qui forment le socle de son développement passé, présent et futur. Considérer le paysage de l'Avesnois entre le XIV^e et le XVII^e siècle, c'est

analyser ce paysage au cours d'une période de son histoire et en révéler les évolutions, héritages, et les ruptures et les accélérations. Le recul temporel qu'offre l'analyse historique est utile notamment aux écologues qui souhaitent étudier l'impact actuel de ces usages anciens.

Marie DELCOURTE-DEBARRE

Docteur en histoire environnementale

CALHISTE EA 4343 — Membre associé

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

Campus Mont-Houy

F-59313 VALENCIENNES CEDEX 9

(delcourte.marie@orange.fr)

BIBLIOGRAPHIE

- BAUDOUX-ROUSSEAU L., GALOCHET M., 2005. Domaines princiers et transformation du paysage en Hainaut Beloeil, Condé et Raismes (XVIII-XX^e siècles). In : *Le Château et la nature : actes des Rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord les 24, 25 et 26 septembre 2004* réunis par A.-M. Cocula et M. Combet (eds). Pessac : Ausonius Éditions, Scripta Varia, 2005.
- BECK C., 2008. *Les Eaux et Forêts en Bourgogne ducale (vers 1350 - vers 1480). Société et biodiversité*. Paris : L'Harmattan. 508 p.
- DELCOURTE-DEBARRE M., 2016. *Espaces forestiers et sociétés en Avesnois (XIV^e-début du XVIII^e siècle). Étude du paysage*. Valenciennes : Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (thèse de doctorat sous la direction de C. Beck C. et F. Milbled).
- DUBOIS J.-J., 1973. Influences humaines sur l'évolution des paysages et des limites de la forêt de Mormal. *Hommes et Terres du Nord*, Lille, Institut de Géographie, pp. 73-106.
- DUBOIS J.-J., 1989. *Espaces et milieux forestiers dans le Nord de la France : étude de biogéographie historique*. Paris (thèse d'État sous la direction de Philippe Pinchemel).
- DUCEPPE-LAMARRE F., 1998. La Fonction cynégétique des espaces boisés médiévaux à travers l'exemple des cervidés et lagomorphes (Nord Pas-de-Calais, XI^e – XV^e siècles). *Antropozoologica* n° 28, pp. 35-43.
- DUCEPPE-LAMARRE F., 2006. *Chasse et pêche dans les forêts du Nord de la France, pour une archéologie du paysage sylvestre (XI-XVI^e siècles)*. Paris : L'Harmattan. 316 p.
- GARNIER E., 2013. Bioindicateurs et évolution des écosystèmes forestiers, XVI^e-XX^e siècles. In : *Regards sur la forêt / Groupe d'Histoire des forêts françaises (GHFF)*. Paris : L'Harmattan. 477 p.

LES PRATIQUES INTRAFORÊSTIÈRES EN AVESNOIS AU COURS DES XI^U^e-XVII^e SIÈCLES : L'EXEMPLE DE LA FORÊT DE MORMAL (FRANCE DU NORD) [Résumé]

L'analyse des relations sociétés-nature est objet de controverses depuis le XIX^e siècle. L'homme a été perçu comme un élément perturbateur ou du moins un facteur modifiant, parfois de façon irrémédiable, les conditions du milieu. Aujourd'hui, cette vision est à nuancer, les chercheurs des sciences de la vie mais aussi des sciences de la société inscrivent ces relations au sein d'une coévolution du système naturel et du socio-système, se modifiant conjointement. À travers l'exemple des pratiques intraforestières en forêt de Mormal, nous analyserons les modalités de cette relation entre l'homme et le milieu forestier.

INTRA-FOREST PRACTISES IN THE AVESNOIS FROM THE 14TH TO THE 17TH CENTURIES – EXAMPLE OF THE MORMAL FOREST (NORTHERN FRANCE) [Abstract]

The analysis of relations between societies and nature has been the subject of controversy since the 19th century. Humans are perceived as a disruptive element or at the least as a factor that sometimes irrevocably alters environmental conditions. Today this view has been tempered with researchers not only in life sciences but also social sciences considering these relations as part of a co-evolution of the natural system and the "socio-system" that change together. The authors analyse how this relationship operates between humans and forest environments using the example of the intra-forest practises in the Mormal Forest.